



Nos réf. :10/CRAT.918-AN
BB

Le 15 juillet 2010

Remarques de la CRAT relatives à la 2^{ième} phase de l'étude d'incidence sur l'avant-projet de révision du plan de secteur de Charleroi en vue du développement de l'activité et des infrastructures de l'aéroport de Gosselies-CHARLEROI

Conformément à l'article 42 du CWATUP, la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) est tenue informée de l'évolution des études préalables à la révision du plan de secteur et peut formuler les observations ou présenter les suggestions qu'elle juge utiles.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Révision du plan de secteur de Charleroi en vue du développement de l'activité et des infrastructures de l'aéroport de Gosselies-Charleroi, en ce compris les infrastructures ferroviaires et routières, ainsi que de l'activité économique jouxtant la zone aéroportuaire
<u>Demande</u> :	Deuxième phase de l'étude d'incidences de plan
<u>Localisation</u> :	Aux alentours de l'aéroport de Gosselies
<u>Demandeur</u> :	Gouvernement wallon
<u>Auteur de l'étude</u> :	AGORA, Bruxelles
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	15 juin 2010

2. REMARQUES

La CRAT prend acte de la deuxième phase de l'étude d'incidences et est favorable à la poursuite de la procédure.

La CRAT estime que l'étude répond aux principales remarques précédemment formulées par la CRAT et fournit les informations nécessaires à la poursuite de la procédure.



Philippe BARRAS,
Président